

**OBJET**

**BUDGET PRINCIPAL  
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009**

---

Le Budget Supplémentaire intègre les résultats de l'exercice précédent, à savoir :

- en Section d'Investissement (solde d'exécution) - 5 097 564,22 euros,
- en Section de Fonctionnement (excédent) 25 869 957,65 euros.

Le solde du résultat brut d'exploitation, après affectation de 12 214 693,41 euros en Investissement, est reporté en Fonctionnement à hauteur de 13 655 264,24 euros.

Il reprend également les crédits reportés inclus dans le Compte Administratif 2008 récapitulés dans le tableau ci-après :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	5 648 174,75 €	5 488 270,24 €
<b>Recettes</b>	9 832 772,87 €	

Les crédits nouveaux s'élèvent en dépenses à :

- \* 33 641 984,72 euros en Investissement, en mouvements réels,
- \* 9 200 000,00 euros en Fonctionnement, en mouvements réels.

La Section d'Investissement au total s'élève à 39 290 159,47 euros et la Section de Fonctionnement à 14 688 270,24 euros.

Les tableaux du Budget Supplémentaire ci-joints donnent le détail de ces dépenses et des recettes prévues pour leur financement.

En Section d'Investissement, des crédits nouveaux ont été inscrits principalement sur le chapitre des acquisitions foncières, il s'agit des terrains faisant partie du PRU en relation avec les rapports présentés lors de cette séance. Des réajustements de crédits ont été opérés sur le programme des travaux. La Délibération relative aux AP/ CP soumise par ailleurs à votre examen dans la présente séance viendra compléter ou modifier le programme 2009 d'investissements.

## RAPPORT N° 09/4-02

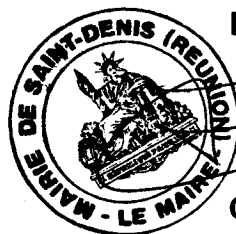
La Section de Fonctionnement enregistre pour sa part une augmentation des crédits en direction des associations pour 2 300 000,00 euros. Les principaux bénéficiaires sont les secteurs de la Jeunesse, du Sport, de la culture, ainsi que le secteur de l'insertion.

Plusieurs autres domaines bénéficient d'une augmentation : le chapitre des Ressources Humaines pour 1 900 000,00 euros qui intègre notamment une rallonge en faveur des emplois aidés pour 400 000 euros; l'alimentation pour la restauration scolaire pour près de 441 000,00 euros ; les locations d'engins et de camions pour combler les dépassements liés à la proximité et à l'environnement pour 844 000 euros. Des crédits pour des prestations ont en dernier lieu été abondés au profit de différents services suivant l'état d'avancement de leurs engagements à mi-exercice.

Les recettes de Fonctionnement proviennent essentiellement des prestations facturées aux budgets annexes.

Par ailleurs, divers réajustements de crédits ont été constatés ; les mouvements d'ordre concernent notamment les travaux en régie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET

**BUDGET PRINCIPAL  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/4-02 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 11<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE**

*11 votes contre  
(dont 4 votes par procuration)*

*pour*

*M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,  
Mme Maryse TROTET, M. Iqbal INGAR,  
M. René-Paul VICTORIA, M. Serge HOARAU,  
et M. Christian ALBANY*


*autres élus présents*

Adopte le Budget Supplémentaire 2009 / Budget principal qui s'élève en dépenses et en recettes à :

- \* 39 290 159,47 euros en Investissement,
- \* 14 688 270,24 euros en Fonctionnement.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 27 JUIL. 2009

LE MAIRE  
  
Gilbert ANNETTE